



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 6 novembre 2018 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère, Karine Bélisle.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

Mmes Guylaine Giroux, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

067/06-11-18-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2018
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat professionnel de cinquante (50) heures au Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle – Préparation des plans, devis, documents d'appel d'offres, analyse des soumissions et surveillance de chantier – Projet de reconstruction des terrains de tennis au parc Liguori-Gervais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

2. Achat d'une scie mécanique
3. Achat de cinq (5) cylindres usagés d'air comprimé
4. Appropriation du surplus non affecté – Autorisation de remboursement de deux (2) factures d'entraide à la Municipalité de Nominingue
5. Appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation - Travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins - Libération de la retenue de garantie de soumission

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2018
2. Date des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2019
3. Embauche d'un directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie
4. Embauche de deux (2) pompiers
5. Promotion d'un pompier à titre de capitaine
6. Fin d'emploi de cinq (5) pompiers
7. Appropriation du surplus non affecté – Paiement pour la formation de pompiers
8. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS ET CULTURE

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

068/06-11-18-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 juin 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

069/06-11-18-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil d'agglomération du 12 juin 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

070/06-11-18-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 5 juillet 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

071/06-11-18-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 4 septembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-33 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-34 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-35 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

072/06-11-18-A

MANDAT PROFESSIONNEL DE CINQUANTE (50) HEURES AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS, DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, ANALYSE DES SOUMISSIONS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – PROJET DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC LIGUORI-GERVAIS

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 217/12-06-18, adoptée lors de la séance d'ajournement du 12 juin 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a déclaré une banque de cent vingt (120) heures d'utilisation du Service d'ingénierie civil régional de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2018 pour la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel de cinquante (50) heures au Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions et la surveillance de chantier pour le projet de reconstruction des terrains de tennis au parc Liguori-Gervais, dans le secteur L'Annonciation.

Que la dépense reliée au présent mandat soit prise dans la banque de cent vingt (120) heures déjà réservées par la Ville à la MRC et que ladite dépense soit facturée à l'Agglomération de Rivière-Rouge par la Ville en 2018 et 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

La présente résolution fait suite à la résolution numéro 317/02-10-18 adoptée par le conseil de la Ville de Rivière-Rouge à la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

ADOPTÉE

073/06-11-18-A

ACHAT D'UNE SCIE MÉCANIQUE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat d'une scie mécanique auprès de la compagnie « Ventes et Services Ste-Marie » au montant total de 661,14 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 603,71 \$).

Que ladite dépense nette soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et qu'elle soit remboursée sur une période d'un an.

Que le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, M. Martin Cossette, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à cet achat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

074/06-11-18-A

ACHAT DE CINQ (5) CYLINDRES USAGÉS D'AIR COMPRIMÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de cinq (5) cylindres usagés d'air comprimé en aluminium de marque Luxfer auprès de la Municipalité de Namur pour un montant total de 325 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 296,77 \$).

Que la dépense nette reliée à cet achat soit prise à même le fonds de roulement de l'Agglomération de Rivière-Rouge et qu'elle soit remboursée sur une période d'un an.

Que le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, M. Martin Cossette, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à cet achat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

075/06-11-18-A

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE DEUX (2) FACTURES D'ENTRAIDE À LA MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement de deux (2) factures d'entraide à la Municipalité de Nomingue datées du 16 février 2018 et du 13 septembre 2018 pour un montant total de 6 610,41 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de l'Agglomération.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce remboursement et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

076/06-11-18-A

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01-A SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS – LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la libération de la retenue de garantie de soumission de cinq pour cent (5 %) de la valeur des travaux exécutés dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2017-01-A relatif aux travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins, au montant total de 2 786,20 \$ correspondant au montant de la traite bancaire datée du 29 mars 2017 jointe à la soumission, le tout conformément à la facture numéro 302 du 1^{er} novembre 2018 de la compagnie « Construction Pauzé et Fils inc. ».

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2018 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

077/06-11-18-A

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge auront lieu à 19 h :

- le mardi 15 janvier 2019;
- le mardi 5 février 2019;
- le mardi 12 mars 2019;
- le mardi 7 mai 2019;
- le mardi 4 juin 2019;
- le mardi 5 novembre 2019;
- le mardi 3 décembre 2019;

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

078/06-11-18-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 062/04-09-18-A, adoptée lors de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a affecté un montant de 6 700 \$ en vue d'un mandat de soutien au Service de sécurité incendie, notamment dans le cadre de la réalisation du mandat de la création d'une Régie intermunicipale de sécurité incendie, ledit montant devant être pris à même le surplus non affecté de l'Agglomération;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. David Lavigne à titre de directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge pour la période du 11 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

D'autoriser le maire à signer le contrat d'emploi de M. Lavigne pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

La présente résolution fait suite à la résolution numéro 321/02-10-18 adoptée par le conseil de la Ville de Rivière-Rouge à la séance ordinaire du 2 octobre 2018, en suivi à la résolution numéro 062/04-09-18-A de l'Agglomération.

ADOPTÉE

079/06-11-18-A

EMBAUCHE DE DEUX (2) POMPIERS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Geneviève Poirier Beauchamp à titre de pompière à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, pour le secteur Sainte-Véronique, à compter du 11 octobre 2018, échelon recrue, laquelle est autorisée à suivre la formation nécessaire à l'obtention du Pompier 1 et étant assujettie à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunérée aux conditions établies selon la politique de travail du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, telle politique qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

D'entériner l'embauche de M. David Alarie à titre de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, pour le secteur L'Annonciation / Marchand, à compter du 24 octobre 2018, échelon 5, lequel pompier étant assujetti à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, telle politique qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

080/06-11-18-A

PROMOTION D'UN POMPIER À TITRE DE CAPITAINE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la promotion de M. Marc-André Leduc à titre de capitaine à temps partiel du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 11 octobre 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Que M. Leduc soit rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge, telle politique qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

081/06-11-18-A

FIN D'EMPLOI DE CINQ (5) POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De rompre le lien d'emploi à titre de lieutenant et pompier à temps partiel du pompier dont le numéro d'employé est 222020, et ce, en date du 11 septembre 2018.

De rompre le lien d'emploi à titre de pompier à temps partiel des pompiers dont les numéros d'employés sont les suivants :

Pour le secteur L'Annonciation – Marchand

- 224030
- 221527

Pour le secteur Sainte-Véronique

- 222041
- 222033

et ce, en date de la présente résolution.

ADOPTÉE

082/06-11-18-A

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – PAIEMENT POUR LA FORMATION DE POMPIERS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 3 200 \$ pour la formation de pompiers en auto sauvetage qui a eu lieu en mai 2018 ainsi que la formation pour officier non urbain à être dispensée d'ici la fin de la présente année.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de l'Agglomération.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce remboursement et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

083/06-11-18-A

DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge prévoit la formation de quinze (15) pompiers pour le programme Pompier I pour les années 2019-2020 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

084/06-11-18-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Que la séance ordinaire soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire